

TERRITOIRE DE BELFORT
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
n° 2020 / 24

**ARRETE PORTANT LISTE D'APTITUDE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE AU CHOIX
AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL**

Préfecture du Terr. de Belfort

Le Président,

VU

12 MARS 2020

- La loi n° 84 - 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 39 ;
- Le décret n° 2013 - 593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Le décret n° 2010 - 329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, et notamment, son article 9 ;
- Le décret n° 2012 - 924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, et notamment ses articles 7 et 8 ;
- L'arrêté n° 2019 - 99 du 16 décembre 2019 portant ouverture de 5 postes à la promotion interne au grade de rédacteur ;
- L'avis de la Commission Administrative Paritaire B du 10 mars 2020 ;

ARRETE

Article 1

Sont inscrites sur liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial à la promotion interne au choix, au titre de l'article 8 - I du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 :

Corinne BOHLINGER	Communauté de Communes Sud Territoire
Marie-Thérèse DEMEUSY	Commune de Giromagny
Christine DREYER-GIRARDIN	Syndicat Mixte de Gestion des Parcs Automobiles Publics
Denis GALLI	Commune de Beaucourt

Article 2

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort et publié.

Il pourra être contesté devant le tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de ladite liste.

Belfort, le 12 mars 2020

Le Président,
Robert DEMUTH

